

DÜVERGER... (*Continuando*) ou bien procéder au jour le jour par des améliorations successives, des demi-moyens toujours imparfaits, en obtenant successivement, comme l'on dit, ce que l'on peut, plutôt que de ne rien faire, et pour trancher le mot, en procédant par le système du provisoire et des *ballons d'essai*.

Messieurs, je n'ai pas besoin de vous le faire présumer, d'après les principes développés lorsque j'ai eu l'honneur de vous parler pour la première fois; je préfère la première manière, et je suis fermement décidé aujourd'hui, comme toujours, à combattre le système du provisoire, qui ne sert qu'à tromper tout le monde et toujours incapable de rien constituer, de rien organiser, de rien administrer.

Combien dois-je surtout persévérer dans cette opinion quand je vois toucher aux croyances religieuses d'une nation généreuse comme la notre, d'une nation jalouse de conserver intacte la foi de ses pères, d'une nation décidée à porter fièrement la croix blanche de Rhodes, de Saint-Quentin, de l'Assiette, de Goito, de Pastrengo, de Volta, de Governolo.

Si donc nous voulons améliorer, le sujet est trop sérieux, croyez-le bien, pour adopter le système des demi-mesures. Il faut une organisation complète, définitive, car il serait par trop impolitique, il serait nuisible au développement de nos nouvelles institutions, d'alimenter les dissensions religieuses, en fournissant parmi les populations un prétexte d'agitations successives, agitations d'autant plus terribles que l'absence d'un système connu et apprécié dans son étendue et dans ses conséquences jetterait des doutes sur la politique réelle du Gouvernement à l'égard des matières religieuses. En un mot l'on dirait: on ne sait pas où l'on veut en venir, qui sait où l'on voudra nous conduire, et l'esprit public se désunirait, se troublerait dans le champ des suppositions.

Les dernières lois de ce genre que nous avons traitées en sont une preuve, malgré leur simplicité et leur incontestable justice dans le fond. Messieurs, peut-être un jour de glorieuses destinées nous attendent si nous voulons les obtenir, rappelons-nous que l'union fait la force, n'en détruisons point d'avance la probabilité par des germes de discordes et de désunion. C'est donc un système complet que je désire. Comment l'obtiendront-nous?

Voulons-nous agir seuls? Bravons tous les obstacles.

Voulons-nous agir de concert avec le chef de la religion de la majorité de nos concitoyens?

Voulons-nous une loi organique générale, émanant exclusivement du pouvoir civil?

Voulons-nous enfin un concordat organique et définitif sur toutes les matières, réformant des abus dont l'existence est incontestable et par-là même concerté entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux?

Ici, je dois le dire, messieurs, comme catholique, comme citoyen, comme représentant du peuple, et même sous ce point de vue entièrement politique, ma conscience m'oblige à me ranger à ce dernier parti.

En effet, sans m'occuper du premier article du Statut, je ne crois pas qu'il soit d'une saine politique de la part d'un Gouvernement de majorité d'entrer en discussion sur des questions vitales avec les croyances religieuses de cette même majorité.

Mais on ne peut rien obtenir de Rome, me dira-t-on, on n'obtient qu'après avoir arraché.

Et d'abord, pourquoi traite-t-on, si l'on n'a pas la confiance de réussir? Car il me serait trop cruel d'admettre que l'on ait l'intention d'amuser le pays et le Parlement par des négociations illusives.

Ensuite je crois, messieurs, que la Cour de Rome a assez de lumière pour comprendre qu'il ne serait pas d'une saine politique de donner un aliment perpétuel à l'esprit révolutionnaire, en lui faisant entrevoir la possibilité de tout progrès dans le système de l'emporte-pièce. Son véritable et constant intérêt est de consolider l'esprit religieux dans la société, en faisant marcher sa discipline suivant les progrès et les besoins du temps. Quoi qu'il en soit, si l'on veut passer outre, il faut avoir le courage de le faire ouvertement, il faut rompre les négociations, marcher en avant. L'opinion publique appréciera et constatera tout au moins l'économie des frais de la légation sarde à Rome.

Veut-on sérieusement traiter? Alors nuisible et dangereux, selon moi, de nous affaiblir, de nous faire languir par des négociations successives qui inquiètent les consciences, et qui auront pour résultat immédiat de reculer la fin de notre organisation religieuse jusqu'aux noces de nos arrière-petits-fils.

Mais la théorie est bonne, nous dira-t-on, elle n'est pas applicable, selon l'horizon politique actuel; il faut voter la loi, car on ne peut avoir mieux. Qui empêchait le Ministère de nous apporter un projet sérieusement étudié à l'avance, et offrant toutes les garanties à l'indépendance civile et à l'indépendance religieuse? Et quoi! messieurs, nous protestons tous les jours de notre indépendance, nous ne voulons donner à personne le droit de s'immiscer dans nos institutions intérieures. Que signifient ces protestations, si nous n'osons point entamer une organisation qui, basée, comme je la demande, sur les principes religieux et moraux, ne peut que nous attirer l'estime et l'appui, soit des Gouvernements sérieux, soit de nos populations mêmes?

Parlons peu d'indépendance en théorie, mais mettons-la en pratique, et pour cela renonçons à ce système perpétuel de bascule, qui est la seule véritable entrave pour notre indépendance.

La question portée sur le terrain d'un arrangement complet, définitif, résultat d'un commun accord entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, croyez-le bien, messieurs, j'en ai l'entière conviction, la Cour de Rome ne saurait se dispenser de l'accepter. Cette acceptation je l'ai entendue désirer par les hommes les plus religieux, les plus libéraux, par de vénérables prélats.

Cette acceptation il est dans l'intérêt de la Cour de Rome de l'accorder, car elle est conforme, nécessaire même aux intérêts de la religion, intérêts que la mission du chef de l'Eglise sur la terre l'oblige à faire prévaloir sur les passions ou influences particulières, qui, selon quelques-uns, entravent la bonne volonté, paralysent les conseils de sa sagesse.

Messieurs, je ne sais si cette exposition est conforme à la tactique parlementaire; pour un soldat comme moi, il n'y a d'autre tactique parlementaire que le sentiment de la vérité et une complète indépendance.

Je ne puis mieux vous faire apprécier les motifs qui me forcent à rejeter la loi, qu'en vous rappelant les paroles prononcées dans cette enceinte par monsieur le garde des sceaux:

« La tergiversation ruine le crédit des individus, et la tergiversation, même apparente, fait quelque chose de plus en politique, elle enlève aux Gouvernements ce qui constitue leur principale force, la confiance des peuples. »

MANTELLI. Io vorrei fare una correzione di redazione.

In quest'articolo si dice che gli sposi avranno facoltà di fare istanza al giudice. Questa formola parrebbe rendere